

CAHIER D'ACTEURS – Concertation PEB Nantes Atlantique

Reconquérir notre richesse environnementale et préserver notre santé est un des objectifs du projet stratégique du Département. Soucieux de favoriser la bonne santé de ses habitants, le Département souhaite protéger la santé environnementale des populations de Loire-Atlantique.

Dans le cadre de la procédure de révision du Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport de Nantes Atlantique, le Département soutient la décision de mener une concertation préalable permettant à chaque acteur du territoire d'exprimer son avis.

Le Porter à Connaissance (PAC PEB) publié en 2021 doit être révisé au regard des modifications apportées depuis cette publication notamment l'abandon du projet d'allongement de la piste, la trajectoire d'atterrissage.

Il est vrai qu'il paraît difficile de trouver une solution permettant de répondre aux attentes et besoins de chacun. Il peut ainsi être observé que la nouvelle trajectoire proposée constitue le scénario le moins défavorable mais il a en revanche pour conséquence une nette augmentation des populations impactées par les nuisances sonores. Pour preuve, les dernières modélisations réalisées par les services de la DGAC établissent qu'à terme ce sont plus de 138 000 habitants de la Métropole qui subiront plus de 25 fois par jour une nuisance supérieure à 65 décibels avec plus de 14 000 habitants qui seront nouvellement impactés par ces nuisances.

Il est rappelé que le PEB vise à limiter ou interdire les constructions dans les zones impactées par ces nuisances sonores afin d'en limiter l'impact sur les populations riveraines. Néanmoins, il doit aussi protéger les populations déjà présentes. Le travail mené sur les trajectoires et les caractéristiques des flottes doit être poursuivi et optimisé. Néanmoins, une des variables clé pour protéger la santé des populations reste le volume du trafic.

La dynamique du trafic entre 2019 et 2024 est significative : le nombre de mouvements a augmenté de près de 27% en 4 ans pour atteindre près de 60 000 vols dont plus de 50 000 vols commerciaux en 2024 sur l'aéroport de Nantes Atlantique. Les prévisions de trafic considérées dans ce PEB, à savoir plus de 61 000 vols à horizon 2033 et près de 66 000 en 2040, ne peuvent être acceptées en l'état étant donné qu'elles ne semblent plus des prévisions réalistes et celles-ci doivent être ajustées pour mieux apprécier les impacts.

La santé et le bien être des habitants est une préoccupation majeure du Département et des territoires de la Métropole. Les décisions co-construites devront être complémentaires et compatibles avec l'effort collectif mené pour la santé de la population. Le Département partage d'ores et déjà la proposition de la Métropole de privilégier l'indice Lden le plus protecteur pour les populations dans la définition des futures zones du PEB à savoir :

- Zone D : 50-55 Lden
- Zone C : 55-62 Lden
- Zone B : 62-70 Lden
- Zone A : supérieure ou égale à 70 Lden.

Le Département s'associe à la Métropole en sollicitant également le déploiement d'un dispositif de protection des établissements sensibles et plus particulièrement des établissements scolaires qui se situeront demain dans la zone C du PEB alors qu'ils en étaient exclus dans le précédent PEB. Par ailleurs, le Département est favorable au déplacement de l'aviation légère ou de loisirs de l'aéroport de NA source également de nuisance pour les riverains.